

Contrats aidés : la Seine-Maritime décide de créer un poste d'ATTEE...

1 minute

En séance plénière du 30 septembre 2021, le département de la Seine-Maritime (académie de Normandie) a voté la création d'un poste supplémentaire d'ATTEE dans chacun de ses 108 collèges disposant d'agents départementaux. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la collectivité et l'État pour 2021, mobilisant le dispositif de contrats aidés "parcours emploi compétences". Il permet à des allocataires du RSA de bénéficier de "formations adaptées" en vue d'une insertion vers l'emploi. Le conseil départemental de Seine-Maritime a eu recours durant la crise sanitaire à quelque 2 000 contrats de remplacement pour "pallier aux arrêts maladie (cas contacts compris) et la fragilisation des équipes" techniques des collèges.